



# **Règlement Intérieur Accueils Périscolaires du Jarnisy 2023-2024**

Secrétariat : 03.82.33.01.24  
periscolaire-du-jarnisy@francas54.org  
(Inscriptions, renseignements)

## **REGLEMENT INTERIEUR ET FONCTIONNEMENT**

Préambule  
Fonctionnement général et modalités  
Inscription  
Activités  
Tarification et paiement  
Droits et devoirs de l'enfant  
Régime – santé  
Accueil d'enfants en situation de handicap  
Assurances et accidents  
Intempéries  
Mise en application

## PREAMBULE

L'accueil périscolaire s'adresse à tous les enfants, âgés de 3 à 12 ans, scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire du Jarnisy.

L'Accueil Périscolaire (A.P.S) a une vocation sociale mais aussi éducative, c'est un lieu de détente et de loisirs dans l'attente, soit de l'ouverture de la journée scolaire, soit du retour en famille.

Au niveau de l'accueil des moins de 6 ans, les Francas de Meurthe et Moselle sont vigilants au respect du développement de l'enfant et seront sensibles à ce que l'enfant ne soit pas présent sur toutes les plages d'accueils suivant les recommandations de la Protection Maternelle Infantile (PMI) et du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Nos accueils sont agréés par le SDJES 54 et par les services de la PMI du Conseil Départemental 54.

## FONCTIONNEMENT GENERAL ET MODALITES

L'Accueil Périscolaire fonctionne le : lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire.

### Horaires des différents sites

#### **Lundi, mardi, jeudi et vendredi**

Matin de 7h00 à l'école

Midi de 11h30\* à 13h30\*

Soir : de 16h30\* à 18h30

#### **Mercredi**

Matin de 7h00 à 11h30 ou 13h30

Après-midi de 11h30 ou 13h30 à 18h30

Journée de 7h00 à 18h30

**\*Les horaires des accueils sont adaptés aux horaires des écoles.**

Pour bénéficier des prestations des différents accueils (matin, midi, soir, mercredi éducatif), les enfants doivent être impérativement inscrits par les parents auprès du secrétariat afin d'activer leur compte sur le Portail Famille.

**Les parents s'engagent à compléter le planning de leurs enfants directement en ligne au plus tard chaque mercredi avant minuit pour la semaine suivante.**

Les parents n'ayant pas d'accès internet s'engagent à remettre au secrétariat Francas, le planning des jours de fréquentation de leur(s) enfant(s) au plus tard :

- le mercredi avant 17h00 pour toute la semaine suivante

- le mercredi avant 17h00 précédent pour le mois suivant : **attention aux semaines à cheval sur 2 mois**

- le mercredi avant 17h00 précédant la période de vacances pour la semaine de rentrée, mois ou trimestre suivant

afin que les accueils puissent être organisés de façon optimale, dans le respect de la législation SDJES notamment sur les quotas d'encadrement.

**⚠ Secrétariat fermé pendant les vacances scolaires.**

Pour des raisons de sécurité, d'organisation des accueils, du personnel encadrant et des commandes repas auprès de nos prestataires :

**Toute inscription ou modification de planning (annulation ou ajout) ne pourra être faite après 17h00 chaque mercredi pour la semaine suivante, auprès du secrétariat Francas, ou chaque mercredi après minuit sur le Portail en ligne (voir coordonnées ci-dessous).**

**Aucune inscription ou modification (annulation ou ajout) ne sera possible pour la semaine en cours.**  
(Sauf cas de force majeure validé par la direction, dans le respect de la législation SDJES.)

Pour les familles n'ayant pas d'accès internet et désirant procéder à l'inscription trimestrielle pour le périscolaire ainsi que pour les mercredis, il est demandé de rendre au secrétariat les plannings concernant les différentes périodes aux dates suivantes :

- **Du 4 septembre au 22 décembre 2023 au plus tard le 7 juillet 2023 avant 17h00**
- **Du 8 janvier au 31 mars 2024 au plus tard le mercredi 20 décembre 2023 avant 17h00**
- **Du 2 avril au 5 juillet 2024 au plus tard le mercredi 27 mars 2024 avant 17h00**

Le paiement se fait à l'inscription.

La permanence d'inscription ou réinscription, pour les familles n'ayant pas d'accès au portail en ligne, s'effectue au Foyer Guy Môquet exclusivement (hors vacances scolaires) aux horaires suivants :

Les lundis de 13h30 à 17h30  
Les mercredis de 9h00 à 11h00 et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez inscrire votre ou vos enfant(s) aux différents accueils, dans la limite des places disponibles. Accueil téléphonique au 03.82.33.01.24 : les lundis et mardis de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h ; les mercredis de 8h45 à 11h et de 13h30 à 17h30 ; les jeudis de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h ; les vendredis de 8h45 à 11h30.

Adresse du Portail famille pour vous connecter à l'aide de vos identifiants :

<https://francas54.org/espace-famille/>

**Important : Les Accueils Périscolaires sont indépendants du fonctionnement de l'Ecole. Certes, les enseignants sont intégrés dans la démarche, mais il est indispensable que les parents s'orientent vers le secrétariat pour toutes démarches (inscriptions, absence, sortie scolaire, grève,...) dans le respect des délais prévus au présent règlement.**

**Toute absence doit être signalée immédiatement au secrétariat Francas.**

On reporte le paiement des jours d'absence uniquement s'ils sont dûment justifiés par un certificat médical.

Si votre enfant est inscrit au périscolaire (matin – midi – soir) et est absent pour l'une des raisons ci-dessous, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** prévenir le secrétariat du périscolaire, pour des raisons de sécurité, et afin de procéder au remboursement du temps de garde (repas non remboursé) :

- **si l'enseignant de votre enfant est absent et non remplacé**
- **si l'enseignant de votre enfant fait grève**
- **si votre enfant participe à une sortie scolaire**
- **si les circuits scolaires sont suspendus**

En cas de non-respect de cette règle, les accueils sont facturés en intégralité (sauf en cas de force majeure, après validation de la direction).

SITES / MULTI SITES	Écoles	Accueils Périscolaires Matin et Soir	Directrice
LES MOUSTIQUES	Ecole maternelle L. Wallon Jarny	Ecole élémentaire L. Wallon	<b>BOLLINI Rachel</b> <b>r.bollini@francas54.org</b> <b>Tel : 06.67.05.16.94</b>
	Ecole élémentaire L. Wallon de Jarny	Sur place	
	Ecole élémentaire St Exupéry Jarny	Sur place	
	Ecole maternelle Y. Imbert Jarny	Ecole élémentaire St Exupéry	
LES ABEILLES	Ecole élémentaire M. Pagnol Jarny	Ecole maternelle M. Pagnol	<b>LEROY Grégoire</b> <b>g.leroy@francas54.org</b> <b>Tel : 06.67.04.73.23</b>
	Ecole maternelle M. Pagnol Jarny	Sur place	
	Ecole élémentaire P. Picasso Jarny	Ecole maternelle P. Picasso	
	Ecole maternelle P. Picasso Jarny	Sur place	
	Ecole élémentaire J. Ferry Jarny	Foyer Guy Môquet	
	Ecole maternelle J. Ferry Jarny		
LES LIBELLULES	Ecole élémentaire J. Morette Labry	Ecole maternelle La Fontaine	<b>LEFEVRE Camille</b> <b>c.pierron@francas54.org</b> <b>Tel : 06.67.05.69.95</b>
	Ecole maternelle La Fontaine Labry	Sur place	
LES LUCIOLES	Ecole élémentaire P. Pêche Doncourt-lès-Conflans	Sur place	<b>DEMONT Mathilde</b> <b>m.demont@francas54.org</b> <b>Tel : 06.67.05.32.02</b>
	Ecole maternelle J. Ferry Doncourt-lès-Conflans	Sur place	
	Ecole élémentaire A. Daudet Giraumont	Salle périscolaire de Giraumont	
	Ecole maternelle Giraumont		
LES MILLE-PATTES	Ecole élémentaire P. Bert Conflans-en-Jarnisy	Sur place	<b>KARDACZ Laurence</b> <b>l.kardacz@francas54.org</b> <b>Tel : 06.33.49.38.09</b>
	Ecole maternelle J. Prévert Conflans-en-Jarnisy	Sur place	
	Ecole élémentaire Jeandelize	Salle périscolaire de Jeandelize	
	Ecole maternelle Jeandelize		
	Ecole élémentaire Affléville	Foyer de Norroy-le-Sec	
	Ecole élémentaire / maternelle Norroy-le-Sec		

## ACCUEIL DU MATIN

L'Accueil du matin est ouvert à partir de 7h00. L'arrivée peut se faire échelonnée jusqu'à 8h00. Les enfants participent selon leur choix à des activités ludiques, manuelles, motrices, culturelles. Les enfants sont emmenés par les animateurs dans leur classe respective et sont pris en charge par les enseignants dès l'ouverture de l'école.

## ACCUEIL DU MIDI

A 11h30 les enfants sont pris en charge par les animateurs dans leur classe et se rendent sur le lieu de restauration à pied ou en bus selon le site.

Le personnel d'encadrement est chargé de veiller à :

- La sécurité avec prise en charge des enfants de la sortie de classe du matin jusqu'au retour à l'école.
- L'hygiène en veillant à ce que les enfants se lavent les mains avant le repas.
- L'écoute des enfants en les laissant s'exprimer et en étant attentif à leurs souhaits.
- La discipline lorsque les propos, les comportements deviennent impolis ou dépassent le moment privilégié de détente et de sociabilité lors des repas (Voir page 8).

Le repas est composé comme suit : Entrée - plat adapté - fromage - dessert - eau - pain.  
Il est veillé notamment à l'équilibre nutritionnel de l'enfant.

Après le repas, un temps d'animation (ateliers éducatifs) est mis en place où les enfants peuvent participer ou jouer en autonomie (temps libre), selon le temps disponible. Ensuite les enfants sont conduits dans leur école pour le retour en classe.

## ACCUEIL DU SOIR

L'accueil du soir débute dès la sortie de l'école et se déroule jusqu'à 18h30.

A la fin de la classe, les enfants des écoles sont pris en charge par les animateurs et se rendent sur le lieu d'accueil.

Ils participent ensuite à des ateliers éducatifs, des activités manuelles, ludiques, culturelles et de loisirs.

Le départ peut se faire de manière échelonnée à partir de 17h30, si un parent souhaite récupérer son enfant avant 18h30.

L'Accueil Périscolaire n'a pas vocation « d'aide aux leçons » mais un espace est prévu pour les enfants qui souhaitent faire leurs devoirs en autonomie.

Les équipes d'animation sont à l'écoute des demandes d'activités formulées par les enfants.

Un projet pédagogique construit par l'équipe d'animation est à la disposition des parents.

Des programmes d'activités sont affichés sur les lieux d'accueils.

## DEPART

Les familles sont invitées à reprendre leurs enfants dans l'enceinte même des accueils périscolaires, avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence des parents, l'enfant n'est confié qu'à une personne désignée par écrit au moment de l'inscription.

L'enfant de plus de 6 ans, autorisé à rentrer seul à son domicile, est renvoyé à l'heure convenue si la famille a signalé par écrit l'autorisation de sortie, soit sur une fiche de renseignements annuelle, soit sur papier libre. Si la famille désigne un mineur de moins de 16 ans pour récupérer un enfant (frère ou sœur) elle doit en aviser par écrit le secrétariat de la structure et la dégager de toutes responsabilités.

## RETARD

Lorsque le personnel ne peut joindre le responsable légal d'un enfant au-delà de l'heure de fermeture de la structure, le contact est pris avec une autre personne désignée.

**Les enfants doivent être récupérés avant la fermeture soit à 18H30 au plus tard. En cas de non-respect des horaires une majoration forfaitaire (15.00€) sera appliquée pour toute heure commencée, tarif appliqué suite à des retards répétés et notifiés.**

**Une fois l'heure de fermeture passée, l'enfant sera remis aux services compétents (Mairie, Gendarmerie...).**

## RECLAMATION

**Toute réclamation doit être signalée au secrétariat de la structure par mail ou par courrier, ou directement auprès du directeur de l'accueil périscolaire.**

## INSCRIPTION

Afin d'assurer au mieux la gestion des accueils, **l'inscription préalable est obligatoire, au minimum 1 semaine avant le premier accueil de l'enfant.**

L'équipe éducative se réserve toutefois le droit de refuser l'inscription des enfants ayant déjà fait preuve d'un comportement susceptible de constituer un danger pour eux-mêmes ou pour les autres, et ayant déjà fait l'objet d'une mesure de sanction disciplinaire.

La structure se réserve également le droit de refuser l'inscription aux familles ayant des impayés sur l'année précédente ou en cours.

## Pièces à fournir

Lors de l'inscription, les pièces suivantes doivent être fournies au secrétariat :

- fiche d'inscription dûment complétée et signée
- fiche sanitaire dûment complétée avec dates des vaccins
- documents nécessaires au calcul du quotient familial (avis d'imposition ou de non-imposition, certificat annuel de salaires pour les frontaliers, attestation de quotient familial CAF pour les allocataires, attestation de quotient MSA)
- attestation de droits CPAM où figure le nom de l'enfant
- si nécessaire un Projet d'Accueil Individualisé (allergies, traitements médicaux, handicaps,...)

## ACTIVITES

Les activités s'inscrivent dans un parcours d'initiation et de découverte artistique, culturelle, scientifique, technique et sportive. Un programme d'activités est construit en tenant compte des projets d'écoles.

Les activités sont essentiellement courtes du fait de l'échelonnage des arrivées et départs des enfants. Il est possible de mettre en place des activités plus longues en direction des enfants qui fréquentent l'accueil de manière régulière (ateliers).

Dans la mesure du possible, les animateurs laissent à l'enfant le choix de son activité (travail scolaire, lecture, jeux, activités manuelles, repos...) en groupe ou individuellement, dans la salle d'activité ou en extérieur, si possible, quand le temps le permet.

**Trait d'union entre l'école et les familles, ces lieux d'accueil sont attentifs à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie collective, à l'hygiène.**

## TARIFICATION, PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

**(en vigueur au 1er septembre 2023 et susceptibles de changement en cours d'année)**

Ces tarifs sont définis par la Communauté de communes et s'appliquent sur tous les sites du Jarnisy, en direction des familles du territoire.

<b>TARIF ACM OLC 2023-2024</b>						
<b>PERISCOLAIRE 2023-2024</b>						
		QF -400	QF 401 à 800	QF 801 à 1300	QF 1301 à 1700	QF 1701 et +
<b>MATIN</b> (7H00 au début de l'école)	Autre régime	<b>3,12 €</b>	<b>3,32 €</b>	<b>3,52 €</b>	<b>3,72 €</b>	<b>3,92 €</b>
	Régime général	<b>2,30 €</b>	<b>2,50 €</b>	<b>2,70 €</b>	<b>2,90 €</b>	<b>3,10 €</b>
<b>MIDI</b>	Autre régime	<b>6,62 €</b>	<b>6,92 €</b>	<b>8,02 €</b>	<b>8,22 €</b>	<b>8,52 €</b>
	Régime général	<b>5,80 €</b>	<b>6,10 €</b>	<b>7,20 €</b>	<b>7,40 €</b>	<b>7,70 €</b>
<b>SOIR</b> (Sortie d'école jusqu'à 18h30)	Autre régime	<b>3,47 €</b>	<b>3,67 €</b>	<b>4,97 €</b>	<b>5,17 €</b>	<b>5,37 €</b>
	Régime général	<b>2,38 €</b>	<b>2,58 €</b>	<b>3,88 €</b>	<b>4,08 €</b>	<b>4,28 €</b>
<b>MERCREDI 2023-2024</b>						
		QF -400	QF 401 à 800	QF 801 à 1300	QF 1301 à 1700	QF 1701 et +
<b>1/2 JOURNEE AVEC REPAS</b>	Autre régime	<b>10,27 €</b>	<b>10,97 €</b>	<b>11,87 €</b>	<b>12,27 €</b>	<b>12,47 €</b>
	Régime général	<b>6,80 €</b>	<b>7,50 €</b>	<b>8,40 €</b>	<b>8,80 €</b>	<b>9,00 €</b>
<b>1/2 JOURNEE SANS REPAS</b>	Autre régime	<b>6,61 €</b>	<b>6,81 €</b>	<b>7,01 €</b>	<b>7,21 €</b>	<b>7,41 €</b>
	Régime général	<b>4,30 €</b>	<b>4,50 €</b>	<b>4,70 €</b>	<b>4,90 €</b>	<b>5,10 €</b>
<b>JOURNEE AVEC REPAS</b>	Autre régime	<b>15,23 €</b>	<b>15,33 €</b>	<b>15,63 €</b>	<b>16,03 €</b>	<b>16,23 €</b>
	Régime général	<b>10,60 €</b>	<b>10,70 €</b>	<b>11,00 €</b>	<b>11,40 €</b>	<b>11,60 €</b>

Sans justificatif de revenus en cours de validité (attestation QF CAF ou avis d'imposition + attestation CPAM), le tarif le plus fort dit autre régime sera appliqué.

Aucune régularisation rétroactive ne sera effectuée.

## PAIEMENT

**Toute heure commencée est due, celles du matin n'étant pas cumulables avec celles du soir.**

Le règlement des factures peut être effectué par :

- Prélèvement automatique
- Carte bancaire en ligne
- Virement bancaire
- Chèque libellé à l'ordre des Francas
- Espèces au secrétariat
- Chèque CESU et E-CESU hors repas

**En cas de rejet de prélèvement ou chèque, des frais de 15€ seront ajoutés sur la facture suivante.**

La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, et les Francas de Meurthe et Moselle sont sensibles à la réalité des conditions de vie actuelles et prennent en considération les éventuelles difficultés que peuvent rencontrer certaines familles. Le cas échéant et en respectant tout **de même la pérennité des prestations, des allègements peuvent être mis en place (échelonnement des paiements).**

## REMBOURSEMENT

**Toute absence doit être signalée immédiatement au secrétariat :**

- **En cas d'absence de votre enfant, nous remboursons uniquement sur présentation d'un certificat médical.**
- **En cas d'absence ou grève d'un enseignant, l'Ecole met en place un accueil coopératif (sauf si grève de + de 25% de l'effectif enseignant d'une école). Par conséquent, nous ne procéderons à aucun remboursement.**
- **En cas de sortie scolaire, aucun remboursement ne sera effectué en dehors des délais prévus au règlement intérieur (voir page 2).**

**Dans tous les cas, les responsables légaux sont tenus de prévenir le secrétariat en cas d'absence de leur enfant, quel que soit le motif.**

**Les accueils périscolaires ne sont en aucun cas tenus responsables des informations tardives des écoles qui ne permettraient pas aux parents de respecter les délais du présent règlement intérieur.**

## DROITS ET DEVOIRS DE L'ENFANT

Si l'enfant a des droits, il a aussi des devoirs et doit respecter les règles de vie collective construites avec lui pendant les temps d'accueil y compris pendant les trajets.

Le non-respect de ces règles de vie est, dans la plupart des cas, réglé par le dialogue direct avec le personnel. Lorsqu'un enfant persiste dans le non-respect de la règle, l'équipe se doit d'évaluer la réponse à apporter à l'enfant selon son âge et selon le degré de gravité de l'acte posé par l'enfant.

L'enfant et ses devoirs :

Les locaux :

Je respecte les locaux, je nettoie la salle et range après les activités.

La restauration :

Je goûte à tous les aliments sans gâcher et sans jouer avec la nourriture.

Je dois parler à voix basse.



### Le matériel :

Je range après une activité.

Je prends soin du matériel et évite de le gaspiller.

### Les activités :

Je termine toute activité commencée et respecte celle des autres.

Je respecte les consignes de sécurité.

### Respect du personnel :

Je suis poli, écoute les consignes des animateurs et j'ai un comportement correct et respectueux.

Je respecte les autres, joue avec eux sans me moquer, ni me battre, ni cracher.

### La sécurité :

Je respecte les règles.

Je respecte les consignes de sécurité données par les animateurs.

J'utilise le matériel ou les outils d'une façon normale.

### La vie quotidienne :

Je range mes affaires.

Je préviens les animateurs de mes déplacements.

Je possède une bonne hygiène corporelle.

### Un permis de bonne conduite est attribué à chaque enfant :

Je respecte les règles de vie que nous avons mis en place ensemble.

Je perds des points si je ne les respecte pas.

Je récupère des points si je répare mes erreurs.

Réparations et sanctions (décidées par les directeurs et animateurs)

Selon les actes commis, une réparation peut être demandée aux enfants.

- nettoyage
- excuses aux personnes concernées
- confiscation des objets
- exclusion temporaire de l'activité
- rencontre avec les parents

## **REGIME - SANTE**

Les allergies alimentaires ou maladies particulières doivent être signalées sur la fiche d'inscription et sur la fiche sanitaire de l'enfant.

**Les parents sont toutefois informés que les allergies alimentaires ne peuvent pas être prises en compte, dans la confection des repas par notre prestataire.**

**Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors mis en place, et les parents devront fournir un panier repas dans le respect du protocole indiqué si l'allergie présente un risque vital.**

**Dans tous les cas, une rencontre entre la famille et le directeur de site sera mise en place pour évoquer le protocole.**

Seuls les enfants propres sont admis.

L'enfant malade ne peut être accueilli. Il est également rappelé que les personnes chargées de l'encadrement ont l'interdiction formelle de distribuer un médicament, quel qu'il soit, à un enfant, sauf en cas d'autorisation écrite des parents accompagnée d'une prescription médicale. En cas d'évènement grave, l'enfant sera confié,

soit au service de secours pour être conduit au Centre Hospitalier, soit au médecin signalé sur la fiche d'inscription, les parents seront avertis immédiatement.

## **ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

Dans la mesure du possible, les sites du Jarnisy, pourront accueillir des enfants en situation de handicap. Un travail éducatif sera mis en place afin de placer l'enfant dans toutes les conditions nécessaires à son épanouissement.

Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera alors mis en place, ainsi qu'une fiche d'autonomie si nécessaire.

## **ASSURANCE – ACCIDENTS**

L'Association Départementale des Francas de Meurthe et Moselle a souscrit auprès de la MAE une assurance en responsabilité civile, individuelle corporelle, assistance, garantie enfants, dommage aux biens pour ses activités périscolaires, mercredis éducatifs et accueils de loisirs.

Ces accueils sont considérés comme des activités extra scolaires. Il est donc conseillé que l'enfant soit couvert par une assurance personnelle individuelle.

## **INTEMPERIES**

Lors d'intempéries, la région Grand Est ou la Préfecture peuvent suspendre les circuits de bus scolaires. Cette décision est prise pour assurer la sécurité de tous. Dans ce cas, les circuits de la Restauration Scolaire ne fonctionneront pas.

**Si cette situation se produit, Les accueils seront fermés même pour les enfants dont le trajet se fait à pied. De ce fait, il faudra prendre vos dispositions pour récupérer votre ou vos enfant(s) à 11h30 à l'école.**

Nous précisons que le prestataire de Restauration n'a pas l'autorisation sanitaire, ni le matériel nécessaire, pour la livraison de repas dans les écoles.

Afin de vous tenir informé des suspensions de circuits de bus scolaires, vous trouverez toutes les informations en ligne sur le site [www.simplicim-lorraine.eu](http://www.simplicim-lorraine.eu) ou en contactant le secrétariat Périscolaire au **03.82.33.01.24**.

## **MISE EN APPLICATION**

Le présent règlement sera partagé avec les familles afin de permettre à ces accueils d'être des lieux attentifs à l'éveil des enfants, à leur autonomie, au respect des personnes et des biens et à la vie en collectivité.

L'équipe pédagogique se réserve le droit de modifier partiellement ce règlement en collaboration avec les responsables des Francas et de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

**La fréquentation aux accueils périscolaires par un enfant entraîne de sa part et celle de ses parents l'acceptation totale du présent règlement.**

Le règlement intérieur est consultable à tout moment sur le Portail Famille.

Aucune inscription n'est possible sans la validation électronique de celui-ci.

IMPORTANT